

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 99 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Frédéric GUELLE - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Nassera BENMARNIA représentée par Pierre HUGUET - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Joël CANICAVE représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - David GALTIER représenté par Camélia MAKHLOUFI - Bruno GILLES représenté par Roland GIBERTI - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Prune HELFTER-NOAH représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Martin CARVALHO - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Anthony KREHMEIER - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA.

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FET 001-082/21/CT

■ CT1 - Renouvellement de l'adhésion à l'Union du Pôle Funéraire Public UPFP et paiement de la cotisation annuelle 2021
DGEDPSV 21/19219/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, créée en 2010.

Elle résulte de la fusion de l'Union des Professionnels du Pôle Funéraire Public (UPFP) et de la Fédération Nationale des Services Funéraires Publics (FNSFP).

Cette Association regroupe la plupart des responsables publics de services funéraires et occupe une position privilégiée pour veiller au respect déontologique dans l'exercice de la mission funéraire.

Ses objectifs sont les suivants :

- Mettre en commun l'expérience et le savoir-faire de ses adhérents pour une gestion optimisée des services,
- Défendre l'intérêt de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et de la profession tant au niveau national qu'europpéen,
- Organiser la promotion et la représentativité de ses adhérents,
- Assurer une veille juridique,

Reconnue comme interlocuteur essentiel auprès des pouvoirs publics et de la profession, l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) constitue un partenaire fédérateur et dynamique basant ses actions sur le partage des savoir-faire et des expertises intégrées au réseau.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a adhéré à l'Union du Pôle Funéraire Public en 2010. En 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a renouvelé l'adhésion à cette association compte-tenu de son utilité en termes de partage des savoir-faire et des expertises avec les autres acteurs publics de ce secteur.

Aussi, pour permettre aux services de la Métropole de continuer à bénéficier des savoir-faire et des expertises partagées au sein de ce réseau, la Métropole souhaite renouveler son adhésion à cette association au titre de l'année 2021.

Le montant de la cotisation au titre de l'année 2021 s'élève à 1105,00 € HT soit 1326,00 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération EPPS 003-2186/10/CC du 28 juin 2010 portant sur l'approbation de l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP).

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de renouveler l'adhésion à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) afin de continuer à bénéficier des actions et du partage des savoir-faire et des expertises au sein d'un réseau que cette association peut apporter à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

DELIBERE

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'Union du Pôle Funéraire Public et le paiement de la cotisation pour l'année 2021 d'un montant de 1 105,00 euros HT soit 1 326,00 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre Territoire Marseille Provence – Nature 6281 – Sous Politique F 220 – Code gestionnaire CREMA

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI